



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 AOÛT 2023, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

DONNÉ À CHERTSEY ce 23^e jour du mois d'août 2023.

Monique Picard
Directrice du Service du greffe
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim